



Conseil Municipal

Séance du 05 novembre 2020

Compte rendu des décisions

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19H30, Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l'appel nominal des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : Serge MACUDZINSKI, Jean Michel ROBERT, Brigitte SVITEK, Pierre BEGHIN, Latifa HASNI, Michel ROGER, Rosine GRANDIN, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Marie-Christine FOULET, Jackie CHERFILS, Olivier MASSY, Gérard KOTUSIK, Céline DERACHE, Chahiumsse AZOUZA, Sylvie FERRETE-LOPES, William MAYEUX, Séverine BERGER, Frédéric DO CABO, Guillaume LEBOURGEOIS

Excusés avec pouvoir : Caroline BREBANT qui donne pouvoir à Serge MACUDZINSKI, Florian CHABOD qui donne pouvoir à Jackie CHERFILS, Marion STICH qui donne pouvoir à Guillaume LEBOURGEOIS

A été désigné comme secrétaire, qui l'a accepté, Mme Rosine GRANDIN

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire ajoute deux points à l'ordre du jour : la fusion entre l'Association départementale pour le territoire de l'Oise (ATDO) et la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO), l'information sur l'opposition au transfert automatique de certains pouvoirs de police spéciale du maire vers l'Agglomération Creil Sud Oise. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Introduction de Monsieur le Maire

Il précise que cette séance de Conseil Municipal se réunit dans un contexte de re-confinement, c'est pourquoi que nous utilisons cette grande salle de la galerie du Front de Taille pour le maximum de respect des consignes sanitaires, mais le public n'est pas autorisé.

Il rappelle que le contexte est particulièrement complexe et difficile : pandémie, confinement qui fait suite à un couvre-feu, crise économique et sociale, montée de la

violence et de la menace terroriste qui marquent l'opinion ; l'ambiance est plus que morose pour notre population.

Nous devons avoir une écoute et une solidarité plus renforcées dans cette période et surtout envers les plus fragiles.

Dans ce contexte, sur proposition de Monsieur le Maire et considérant que nous ne savons pas si le confinement sera prolongé au-delà du 1^{er} décembre, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas maintenir le village de Noël et le marché artisanal prévus le 5 et 6 décembre prochain.

Concernant la cérémonie du 11 novembre, il y aura une simple dépose de gerbes par les élus-ues.

Sur proposition de **Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adresser une motion au Président de la République relative aux préoccupations de l'Association des Maires de France quant aux incompréhensions que suscitent les mesures prises par le gouvernement concernant la fermeture de certains commerces de proximité. Les critères ayant conduit à distinguer les commerces de première nécessité sont difficilement justifiables au regard de son application. Le Conseil Municipal demande au Gouvernement de revoir sa position en ce qui concerne l'activité commerciale afin de diminuer les incohérences.

Il faut le tour de l'actualité de la ville depuis la précédente séance du Conseil Municipal.

↳ **Avis et décisions**

- **Budget 2020 : décision modificative n°1** :

M. ROBERT, adjoint au maire chargé des finances, fait la présentation de l'acte qui va venir ajuster le budget de la commune voté le 18 juin dernier. Il rappelle que ce budget a été voté dans un contexte particulier de crise sanitaire et de confinement de plusieurs semaines. Cette crise a entraîné l'annulation de certaines manifestations, le non fonctionnement de la cantine, des ateliers municipaux, de l'accueil des enfants à la crèche, au centre de loisirs. Des dépenses n'ont pas été réalisées mais aussi des recettes n'ont pas été la hauteur de l'estimation.

C'est pourquoi, il est indispensable de réajuster les dépenses et recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Néanmoins, la ville n'est pas restée inactive et de nombreux travaux ont été réalisés et des achats de matériel faits.

Après un descriptif détaillé des ajustements à faire, pour rééquilibrer le budget, tout en continuant à être prudent pour finir l'année, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du Budget de la commune pour l'année 2020.

- Rapport d'activité de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO):

Monsieur le Maire présente aux élus-ues le rapport d'activité qui retrace l'ensemble de l'activité de l'ACSO pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et sans le vote de Mme BERGER, approuve le rapport d'activité, mais regrette qu'il n'y ait de comparaison sur l'année antérieure, pas d'information sur l'évolution de la fréquentation du transport par exemple et son adaptation aux besoins des populations ou le ramassage des encombrants, les chiffres sont bruts sans analyse.

- Déclassement du domaine public des chemins ruraux dans le cadre des échanges prévus avec la BPE Lecieux :

Dans le cadre de l'échange foncier prévu entre l'entreprise BPE Lecieux et la commune, il est nécessaire de déclasser certaines parcelles et chemins ruraux du domaine public pour rendre possible les échanges.

Le Conseil Municipal, à la majorité (trois abstentions un vote contre) décide le lancement de la procédure de déclassement du domaine public des chemins ruraux, soit en totalité soit partiellement, et le lancement de l'enquête publique liée à ce déclassement.

- Acquisition de terrain dans le cadre d'un espace réservé au Plan Local d'Urbanisme :

Dans le cadre d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles AN 74 et AN139 d'une superficie totale de 5203 m² pour un montant estimé par France Domaines à 170.415 €.

- Aménagement de voirie dans le cadre d'une circulation cycliste rue A. Croizat

Après une présentation technique de l'aménagement d'une circulation cycliste (en contre sens et dans le sens de la circulation) sur la rue A. Croizat, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'aménagement de voirie pour la circulation cycliste sécurisée rue A. Croizat en créant un passage cyclable dans le sens de la circulation avec un marquage au sol et en créant un contre sens cyclable sur le trottoir de droite (entre bordure et arbres) avec marquage au sol. La vitesse sera limitée à 30km/h sur l'ensemble de la rue afin de sécuriser l'ensemble des utilisateurs.

- Aménagement de voirie et stationnement rue L. Boufflet et rue de Creil

Une présentation technique est faite concernant ces aménagements. Compte tenu des problèmes de stationnement constatés, de vitesse excessive de certains véhicules, le Conseil Municipal décide de retenir l'aménagement suivant :

- ✓ Sur la rue de Creil : la suppression des places actuelles de stationnement côté maisons pour poursuivre la piste cyclable venant de la zone d'activité ; la création du côté des bâtiments de places de stationnement ainsi qu'un trottoir et la possibilité d'un stationnement de poids lourds ; le lancement

d'une réflexion avec les services du département la sécurisation de la traversée des enfants qui descendent du bus scolaire

- ✓ Sur la rue L. Boufflet : conservation d'un double sens jusqu'au 3 rue L. Boufflet et mise en sens unique jusqu'au rond-point des marronniers. Des stationnements complémentaires seront installés en quiconque pour ralentir les véhicules ; des plots jaunes seront installés pour le respect du sens unique ; une signalisation sera posée d'un sens interdit sauf riverain au niveau du rond-point des marronniers
- ✓ Décide d'adresser individuellement le projet aux habitants pour connaître leur avis sur cet aménagement

- Modification des statuts du Syndicat d'Electricité 60

Le Syndicat d'Electricité de l'Oise, modifie ses statuts pour permettre l'adhésion au syndicat, de communautés de communes ou d'agglomération afin que ces structures intercommunales puissent bénéficier de l'expertise du SE 60.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SE 60.

- Diverses questions administratives :
 - o Remboursement participation familles non dues

Dans le cadre du confinement et de ses conséquences, le Conseil Municipal décide le remboursement de participations versées par des familles pour le multi accueil, participations non dues suite au confinement.

- o Amortissement sur le Très Haut débit

Dans le cadre des travaux pour le très haut débit, engagés par la commune, il y a nécessité d'inscrire un coût d'amortissement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'inscrire sur l'année 2020, l'amortissement de deux années de ces travaux soit un montant de 32.492 € et 16.246 € pour les années suivantes et ce sur 40 ans.

- Personnel : création d'un poste d'un deuxième poste de policier municipal

Sur proposition de M. le Maire, compte tenu qu'il est nécessaire de répondre aux besoins de la population et aux problèmes récurrents d'incivilité, le Conseil Municipal, décide la création budgétaire d'un poste de policier municipal sur l'année 2021.

- Heures d'intervention pour gérer la bibliothèque de l'école maternelle dans le cadre d'un service Civis

Depuis plusieurs années, la ville mettait à disposition, un agent 8 heures pour gérer les bibliothèques des écoles. L'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite, s'est posée la question de son remplacement.

En concertation avec la direction de l'école, les besoins recensés ne concernent que l'école maternelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre la mise à disposition d'un agent à hauteur de 5 heures par semaine pour gérer la bibliothèque

de l'école maternelle. Cette mise à disposition se fera dans le cadre d'un recrutement d'un service Civis.

- Fusion de l'Assistance départementale pour le Territoire de l'Oise (ADTO) et la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO)

L'ADTO et la SAO ont prévu leur fusion avant la fin de l'année ; en tant qu'actionnaire et partenaire, la commune doit se prononcer sur cette fusion. Pour rappel ces deux organismes exercent des activités similaires et complémentaires portant sur l'exercice des métiers de maîtrise publique d'ouvrage et de marchés de prestations de services. Ils avaient déjà depuis 2015, mutualisés leurs moyens humains et matériels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette fusion des deux structures, tout en souhaitant un maintien de prestation de qualité et une disponibilité à la hauteur des besoins des collectivités.

- Confirmation d'une direction unique des écoles pour la rentrée scolaire 2020/21

Monsieur le Maire, suite à une rencontre avec l'Inspecteur de Circonscription, informe le Conseil Municipal qu'une décision de principe doit être prise sur la direction unique des écoles pour la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal, à la majorité (deux abstentions), approuve la direction unique des écoles maternelle et primaire pour la rentrée prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22H30.